



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT #386-2026 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Jessica Lacerte, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester ;

QUE lors de la séance ordinaire du 2^e jour de juin, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Chester a adopté le règlement #386-2026 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester.

AVIS est également donné que le règlement est disponible pour être consulté au bureau municipal, situé au 218, rue Guillemette, Sainte-Hélène-de-Chester du lundi au jeudi de 9 h à 16 h ainsi que sur le site Internet de la municipalité www.sainte-helene-de-chester.ca .

QUE ce règlement entre en vigueur ce 10^e jour du mois de juin, jour de sa publication.

Jessica Lacerte

Directrice générale/greffière-trésorière